

01

Document mis à jour le
20/6/2022

DOSSIER D'INSCRIPTION LA COURONNE 2022 - 2023 INTRODUCTION

DOCUMENT À CONSERVER

Vous trouverez au fur et à mesure des pages suivantes l'ensemble des éléments qui constituent le dossier d'inscription 2022 - 2023 pour notre centre de formation à La Couronne. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est absolument impératif de respecter les délais.

Pour mémoire :

- Date des tests d'entrée : LUNDI 24 OCTOBRE 2022
- Date limite d'inscription : JEUDI 20 OCTOBRE 2022

Tout dossier transmis hors délai ou incomplet ne sera pas pris en compte.

Merci de bien vouloir nous transmettre l'ensemble des documents demandés dans le dossier d'inscription (pages 2, 3, 4 et 5 + pièces justificatives listées en page 4) dans leur version numérisée (pdf) par mail à l'adresse suivante :

isabelle@s-teamformations.fr

(Précisez dans l'objet du mail : Dossier d'inscription BPJEPS Judo « *votre nom et prénom* »)

Nous restons bien entendu à votre écoute pour toute question relative à votre inscription ou à votre préparation aux tests de sélection du lundi 24 octobre 2022.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, nous vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Sportivement,

L'équipe d'S-TEAM FORMATIONS

Guillaume AVRIL, Coordonnateur pédagogique S-TEAM FORMATIONS La Couronne (16)	Bertrand GAMMACURTA, Responsable administratif S-TEAM FORMATIONS La Couronne (16)	Hervé FILLON, Directeur des formations S-TEAM FORMATIONS Castelsarrasin (82)
06 76 53 95 68 guillaume@s-teamformations.fr	06 89 53 32 93 bertrand@s-teamformations.fr	06 71 99 62 03 herve@s-teamformations.fr

02

Document mis à jour le
20/6/2022

DOSSIER D'INSCRIPTION LA COURONNE 2022 - 2023 FICHE DE RENSEIGNEMENTS



DOCUMENT À RETOURNER AVANT LE 22 OCTOBRE 2022

BPJEPS JUDO JU-JITSU

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Lieu de naissance : Numéro de dép^t de naissance :

Nationalité : Grade judo :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° Tél. fixe : N° Tél. portable :

Adresse e-mail :

Numéro de Sécurité Sociale :

NIVEAU D'ÉTUDES OU DE FORMATION : diplômes acquis

- Brevet CAP BEP Baccalauréat BTS DUT
 Licence Maîtrise Master Doctorat Autres :

DIPLÔMES SPORTIFS OBTENUS : précisez la spécialité

- BAFA BAFD CQP BEES 1^{er} degré BPJEPS Diplômes fédéraux
 Autres :

SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI : début 2022, je suis

- Lycéen Etudiant Formation suivie :
 Salarié Employeur :
 Demandeur d'emploi Numéro identifiant :
 Sans emploi Autre :

FINANCEMENT DE LA FORMATION : prise en charge envisagée pour votre formation

- PÔLE EMPLOI CPF OPCO PRÊT FINANCEMENT PERSONNEL
 CONTRAT D'APPRENTISSAGE AUTRE :

PRATIQUE PERSONNELLE EN JUDO :

Nombre d'années de pratique :

Nom, ville et département du club :

Nombre d'heures d'entraînement hebdomadaire en judo :

Principaux résultats obtenus :

Lieu de stage envisagé :

Nom et prénom du tuteur éventuel :

(Rappel : le tuteur doit être diplômé du BEES 1^{er} degré ou du BPJEPS JUDO depuis au moins 2 ans et être titulaire de sa carte professionnelle à jour)

Photo
d'identité
à coller

03

Document mis à jour le
20/6/2022

DOSSIER D'INSCRIPTION LA COURONNE 2022 - 2023 ACTE D'ENGAGEMENT



DOCUMENT À RETOURNER AVANT LE 22 OCTOBRE 2022

Les tests de sélection se dérouleront :

le lundi 24 octobre 2022

au dojo de La Couronne Grand Angoulême Judo
(adresse : Place des volontaires de l'an 2 - 16400 LA COURONNE).

Tous les candidats devront se présenter sur place

dès 8h précises munis de leur pièce d'identité.



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Matin : épreuve écrite et démonstrations techniques judo

Après-midi : randoris judo et entretien.

Vers 17h30 : délibération du jury et communication des résultats aux candidats.

ACTE D'ENGAGEMENT

Je, soussigné(e)..... , déclare sur l'honneur que :

- j'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
- les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,

et je sollicite mon inscription aux épreuves de sélection du lundi 24 octobre 2022 pour la formation BPJEPS JUDO 2022 - 2023 organisée par S-TEAM FORMATIONS à La Couronne.

Date : le

Signature du (de la) candidat(e) :

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné(e)..... , autorise S-TEAM FORMATIONS à utiliser toutes les images prises à titre individuel et collectif au cours des différentes activités proposées (tests d'entrée, stages de judo, séquences de formation...) pour pouvoir les diffuser sur différents supports (photos, vidéos, sites internet...). Cette autorisation (ou éventuellement ce refus d'autorisation) sera valable durant tout le cycle de formation 2022-2023.*

Date : le

Signature du (de la) candidat(e) :

* rayer en cas de refus d'autorisation

04

Document mis à jour le
20/6/2022

DOSSIER D'INSCRIPTION LA COURONNE 2022 - 2023 LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

DOCUMENT À RETOURNER (COCHER LES CASES VOUS CONCERNANT) ACCOMPAGNÉ DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES DEMANDÉES

- Un justificatif des premiers secours : photocopie AFPS, PSC1, AFGSU, SST en cours de validité (*Attention : l'initiation aux premiers secours faite au lycée ou à la Journée d'Appel ne donne pas l'équivalence du diplôme PSC1*).
- Un certificat médical de non-contre-indication **à la pratique et à l'enseignement du JUDO datant de moins d'un an** (utiliser uniquement le modèle joint à ce dossier en page 4).
- **Votre CV.**
- **Une lettre de présentation** : celle-ci détaillera notamment votre parcours (scolaire, sportif, professionnel, éventuellement pédagogique dans le champ de l'animation ou du sport...), et précisera votre expérience personnelle dans le secteur du JUDO ; dans ce dossier de 5 pages maximum, il vous faudra également expliquer pourquoi vous souhaitez obtenir le BPJEPS JUDO, et indiquer quel est votre projet professionnel à l'issue de la formation.
- Les copies de tous vos diplômes (BAFA, Baccalauréat, Licence STAPS, CQP, BPJEPS, autres...).
- Les copies de votre passeport sportif (grades judo, licences club) et de vos diplômes judo.
- **La page 2 et la page 3 de ce dossier entièrement renseignées.**
- Une copie de votre attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (*à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule*).
- Une copie de votre attestation d'assuré(e) social(e) en cours de validité (*document papier à demander à votre caisse d'assurance maladie*). **La carte vitale n'est pas recevable.**
- **A apporter sur place le jour du test :**
 - 1 enveloppe au format 11x22 cm non affranchie
 - 1 enveloppe A4 à dos cartonné
 - 5 timbres au tarif lettre prioritaire
 - 1 chèque de 50 € libellé à l'ordre de S-TEAM FORMATIONS et correspondant aux frais d'organisation des épreuves de sélection ; ce chèque restera acquis au centre de formation.
 - Un ou plusieurs chèques d'un montant total de 6500€ (ou 5 chèques de 1000€ + 1 chèque de 1500€) libellé(s) à l'ordre de S-TEAM FORMATIONS (merci de préciser les dates d'encaissement au verso de chaque chèque ainsi que votre nom). **Pour les personnes qui ont formulé une demande de financement, il n'est pas nécessaire de fournir de paiement.**
 - il convient également de fournir un chèque du montant total de la formation, qui servira de caution ; ce chèque ne sera pas encaissé et sera restitué au moment où la formation sera réglée par l'organisme financeur. **Aucun chèque ne sera encaissé avant la journée de sélection**, et en cas d'échec, les chèques vous seront rendus le jour même ou renvoyés par courrier si vous êtes déjà partis.

-
- Si vous êtes français(e), une photocopie recto/verso de votre carte nationale d'identité **en cours de validité**.
 - Si vous êtes étranger(e), une photocopie de votre passeport **en cours de validité**.
 - Pour les candidat(e)s lycéen(ne)s : une photocopie de votre certificat de scolarité 2022 - 2023.
 - Pour les candidat(e)s étudiant(e)s : une photocopie de votre carte d'étudiant(e) 2022 - 2023.
 - Pour les candidat(e)s demandeurs d'emploi : une copie de votre inscription à Pôle Emploi avec votre N° IDE.
 - Pour les candidat(e)s salarié(e)s : une attestation de votre employeur vous autorisant à suivre la formation.
 - Pour les candidat(e)s de moins de 25 ans : une photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté.
-
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.
 - Enfin, si vous savez d'ores et déjà où vous effectuerez votre stage, l'attestation du Président du club de judo de la future structure d'alternance (**cet élément est très valorisé lors de l'entretien**).

DOCUMENT À RETOURNER AVANT LE 22 OCTOBRE 2022

BPJEPS JUDO JU-JITSU

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DU JUDO

Je soussigné(e), Docteur _____

Demeurant _____

CERTIFIE AVOIR EXAMINÉ

M _____ né(e) le [____][____][____]

Demeurant _____

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale
à la PRATIQUE et à L'ENSEIGNEMENT du JUDO JU-JITSU

Observations éventuelles : _____

Fait à _____, le _____

Signature et cachet du médecin

06

Document mis à jour le
20/6/2022

DOSSIER D'INSCRIPTION LA COURONNE 2022 - 2023 LES TESTS DE SÉLECTION



DOCUMENT À CONSERVER

Afin de proposer une formation de qualité, nous avons volontairement fait le choix de limiter le nombre de nos stagiaires : **nous retiendrons donc un effectif de 8 à 20 stagiaires maximum.**

En mettant en place nos tests de sélection, notre objectif recherché est triple :

- ne retenir que les candidats qui sont réellement motivés par le judo et qui possèdent les capacités nécessaires à l'exercice du métier de professeur de judo,
- apprécier les connaissances générales, à la fois théoriques et pratiques, des candidats sur notre discipline afin d'éviter autant que possible « les erreurs de casting »,
- valoriser les candidats qui présentent un projet personnel et professionnel mûrement réfléchi, notamment au travers de l'entretien.

C'est pourquoi **notre organisme de formation propose 4 épreuves de sélection.**

· L'épreuve écrite :

Cette première épreuve, qui sera réalisée en tout début de matinée, est indispensable pour appréhender le niveau d'écrit des candidats : qualité de l'écriture, niveau en orthographe, capacité à justifier un raisonnement. Nous voulons à la fois vérifier le niveau de connaissances des candidats sur des questions précises en référence à notre secteur d'activité (le candidat sait ou ne sait pas · 15 questions fermées, chacune sur 1 point), et nous voulons déterminer leur niveau d'expression écrite sur un sujet en relation avec leur futur métier (le candidat a un avis sur le sujet ⇒ 1 question ouverte, sur 5 points). Afin de ne pas être trop discriminante, nous avons choisi d'affecter le coefficient 1 à cette épreuve.

· La démonstration technique :

Cette deuxième épreuve, qui se déroulera également le matin, sera notée sur 20 et se décomposera en 4 parties, chacune évaluée sur 5 points :

- démonstration des 3 premières séries du nage no kata dans les 2 rôles (tori et uke),
- formes de corps sur 3 séries de 10 uchi-komi et 3 séries de 5 nage-komi dans les 2 rôles (mouvements au choix du candidat)
- démonstration technique personnelle de 5mn de tachi-waza (judo debout)
- démonstration technique personnelle de 5 mn de ne-waza (judo au sol).

Ces 4 parties seront présentées dans l'ordre choisi par le candidat et à la suite, l'ensemble ne devant pas excéder 30 mn. La note de démonstration technique sera affectée du coefficient 2.

· Les randoris :

En tout début d'après-midi, nous organiserons un entraînement de judo que tous les candidats au BPJEPS JUDO devront suivre, et sur lequel ils seront notamment évalués sur les randoris (combats d'entraînement). Chaque candidat sera évalué sur 5 combats au sol et 5 combats debout, d'une durée de 4mn chacun. Les randoris seront enchaînés, avec seulement une trentaine de secondes de repos entre chaque combat pour changer de partenaire. Cette deuxième et dernière épreuve sur le tapis sera également affectée d'un coefficient 2.

07

Document mis à jour le
20/6/2022

DOSSIER D'INSCRIPTION LA COURONNE 2022 - 2023 LES TESTS DE SÉLECTION



DOCUMENT À CONSERVER

L'entretien :

L'entretien, d'une durée maximum de 20 mn, se décompose en 2 temps :

- une présentation personnelle du candidat, d'une durée de 5 mn maximum,
- et un questionnement par les 2 personnes du jury, d'une durée de 15 mn maximum.

Cet entretien s'appuie sur un document écrit de 5 pages dactylographiées maximum, rédigé au préalable par le candidat et présentant :

- son parcours sur les plans personnel, professionnel et sportif,
- son projet professionnel à court, moyen et long terme,
- l'état de sa réflexion sur son parcours de formation, en précisant notamment les pistes de financement et la structure d'accueil potentielle.

C'est essentiellement à partir de son dossier que le jury propose au candidat d'aborder différentes thématiques lui permettant d'élaborer un profil du futur stagiaire, d'apprécier ses aptitudes ainsi que son projet professionnel. L'entretien est noté sur 20, mais étant donné que c'est selon nous **l'épreuve la plus importante**, elle est affectée d'un coefficient 3.

En résumé, il y a donc 4 épreuves de sélection, chacune affectée d'un coefficient :

Coefficient	Epreuve	Nature	Durée
1	Ecrit	Questions fermées et ouvertes	1 heure
2	Judo	Démonstration technique	30 mn
2	Judo	Randoris	45 mn
3	Oral	Entretien	20 mn

A l'issue des tests de sélection du samedi 22 octobre 2021 à La Couronne, nous donnerons le soir même les résultats à tous les candidats. Les candidats admis en formation devront alors nous confirmer rapidement le choix de leur structure d'alternance en complétant la convention de stage vierge qui leur sera remise le soir même ; excepté pour les candidats qui signeront un contrat d'apprentissage, les autres stagiaires devront dès lors régler l'intégralité de la formation (possibilité de régler en plusieurs fois, jusqu'à 10 chèques).

08

Document mis à jour le
20/6/2022

DOSSIER D'INSCRIPTION LA COURONNE 2022 - 2023 TARIFS DE LA FORMATION



DOCUMENT À CONSERVER

LES DIFFÉRENTES FORMULES DE FORMATION

Le BPJEPS JUDO **formule complète** se déroule sur 75 jours de formation :

- 8 semaines de stage de judo pendant les vacances scolaires (Toussaint, Février, Pâques et Juillet), représentant 46 jours (UC2 + UC4)
- 9 week-ends judo de 2 ou 3 jours répartis sur l'année, soit 20 jours (UC3),
- 7 jeudis « à distance en visio » sur une partie de la formation générale (UC1),
- et enfin 2 jours fériés (UC4).

L'ensemble de la formation représente donc 75 jours de formation au total, soit 600h de formation sur l'année.

Pour les titulaires du CQP APAM (Assistant Professeur Arts Martiaux) ou du CQP MAM (Moniteur Arts Martiaux), la formation est réduite avec l'obtention par équivalence des UC1 et UC3. Par conséquent, les stagiaires titulaires du CQP APAM ou MAM sont dispensés des 7 jeudis en visio, ainsi que des 9 week-ends judo (UC3). Le BPJEPS JUDO **formule allégée** représente donc l'équivalent d'environ 48 jours de formation, soit 384h de formation.

Enfin, nous proposons à tous les futurs stagiaires qui viennent de loin la possibilité d'être hébergés à moindre coût sur place pendant les week-ends judo et les semaines de stage organisées pendant les vacances scolaires. Cette **option hébergement** est évidemment facultative.

LES DIFFÉRENTS TARIFS

Le tableau ci-dessous représente ainsi les 4 cas de figure possibles et les tarifs associés :

	SANS HÉBERGEMENT	AVEC HÉBERGEMENT
BPJEPS JUDO formule complète	7500 €	8000 €
BPJEPS JUDO formule allégée (réservée aux titulaires du CQP)	5500 €	6000 €

La formation est gratuite pour tous les stagiaires âgés de 16 à 25 ans qui font la formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (frais de formation pris en charge par l'AFDAS).

09

Document mis à jour le
20/6/2022

DOSSIER D'INSCRIPTION LA COURONNE 2022 - 2023 LES FINANCEMENTS



DOCUMENT À CONSERVER

· L'APPRENTISSAGE

Notre Organisme de Formation est également CFA, c'est-à-dire Centre de Formation d'Apprentis. ***Cette solution est actuellement la plus avantageuse pour les jeunes candidats âgés de 16 à 25 ans*** ; en effet, d'une part, le stagiaire devient apprenti et il est donc salarié et rémunéré pendant toute la durée de sa formation ; d'autre part, sa formation sera intégralement prise en charge par l'OPCO de son employeur. Les aides de l'Etat pour un contrat d'apprentissage signé avant le 31 décembre 2022 sont de 5000 € pour un apprenti mineur et de 8000 € pour un apprenti majeur ; **avec cette aide très conséquente, le coût de l'apprentissage pour le club de judo partenaire est quasiment nul.**

· LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Si vous n'êtes pas éligible au contrat d'apprentissage (candidat trop âgé par exemple), il convient de rechercher toutes les solutions possibles de financement car le coût de la formation reste très important. Dans ce cas, tout dépend évidemment de votre situation personnelle :

- les candidats salariés ayant déjà travaillé peuvent mobiliser leur Compte Personnel de Formation (CPF),
- les demandeurs d'emploi peuvent - sous certaines conditions - être financés par Pôle Emploi (devis AIF),
- les candidats en situation de reconversion professionnelle peuvent aussi obtenir des financements auprès des OPCO (FONGECIF, AFDAS...).

Dans tous les cas de figure, il convient de s'y prendre longtemps à l'avance car les démarches effectuées auprès des divers organismes d'aide ou de financement imposent très souvent de constituer des dossiers et les demandes sont examinées en commission, ce qui prend du temps.

③ LE FINANCEMENT PERSONNEL

Enfin, si vous ne pouvez mobiliser aucun organisme pour vous aider à financer votre BPJEPS JUDO, la seule solution restera le financement personnel ; dans ce cas, vous pourrez régler votre formation en plusieurs fois (le paiement peut être fractionné jusqu'à 10 échéances mensuelles maximum).

Pour toute question sur le financement, vous pouvez prendre contact avec Hervé :

- 06 71 99 62 03
- herve@s-teamformations.fr

10

Document mis à jour le
20/6/2022

DOSSIER D'INSCRIPTION LA COURONNE 2022 - 2023 PROGRAMME DE LA FORMATION



DOCUMENT À CONSERVER

INTITULÉ DE LA FORMATION	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) mention JUDO JU-JITSU. Le BPJEPS JUDO est un diplôme d'État de niveau 4.
PRÉREQUIS	<ul style="list-style-type: none">- être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).- fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du judo ju-jitsu datant de moins d'un an.- être titulaire du grade de Ceinture Noire 1^{er} Dan de judo ju-jitsu délivré par la FFJDA.
OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION	<p>Le diplôme BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention JUDO JU-JITSU s'obtient par la capitalisation des 4 unités qui le constituent. Les évaluations certificatives sont organisées de la façon suivante (voir le ruban pédagogique ci-après pour le détail) :</p> <ul style="list-style-type: none">- UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.- UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.- UC3 : concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention JUDO JU-JITSU jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédéral.- UC4 : mobiliser les techniques de la mention JUDO JU-JITSU pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédéral. <p>Lorsque l'ensemble des UC est validé, le stagiaire obtient son diplôme d'État du BPJEPS JUDO JU-JITSU et devient officiellement professeur de judo ; il peut donc faire la demande de sa carte professionnelle dans la foulée et commencer à travailler...</p>
APTITUDES ET COMPÉTENCES	<p>Le futur éducateur sportif (ou éducatrice) devra présenter les aptitudes suivantes : autonomie, pédagogie, adaptabilité et professionnalisme dans l'encadrement du public dont il a la charge. Il (elle) doit être responsable du plan pédagogique et doit assurer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de sa structure. Il exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur marchand ou associatif, au sein de la fonction publique ou au titre de travailleur indépendant.</p>
DURÉE	<p>La formation se déroule sur 9 mois environ, précisément du 25 octobre 2022 au 15 juillet 2023. Elle représente un volume horaire de 975 heures, réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">· 600 heures de formation théorique et pratique au centre de formation à La Couronne,· 375 heures de mise en situation professionnelle dans une structure d'alternance.
METHODES MOBILISEES	<p>Le contenu pédagogique s'organise de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- les séquences de formation générale (UC1) permettent de donner à chaque stagiaire les connaissances et les compétences pour être capable d'encadrer tout type de public dans tout type de structure. Certaines heures de formation peuvent être dispensées en visio.- les séquences de formation articulées sur la méthodologie de projet (UC2) sont intégrées aux contenus de formation judo pendant les semaines de stage de vacances scolaires ; elles visent la participation du stagiaire au fonctionnement de sa structure d'alternance en mettant en œuvre un projet d'animation sportive de A à Z (conception, conduite et évaluation du projet).- toutes les séquences judo (travail technique debout, au sol, katas, ju-jitsu, taïso, pédagogie judo adaptée aux différents publics...) sont réparties tout au long de la formation sur 9 week-ends (UC3) et durant 8 semaines de stage organisées pendant les vacances scolaires (UC4) ; il y a ainsi des regroupements judo tous les mois en fonction du calendrier préétabli. <p>Parallèlement aux séquences de formation au centre à La Couronne, les stagiaires doivent réaliser un minimum de 12 heures de stage chaque semaine dans leur club de judo support ; cette mise en situation professionnelle dans leur structure d'alternance est placée sous la responsabilité d'un tuteur qualifié. Ce temps d'apprentissage sur le terrain s'organise principalement en soirée à partir de 17h, le mercredi après-midi, et éventuellement le samedi.</p>
DELAI D'ACCES	<ul style="list-style-type: none">· Jeudi 20 octobre 2022 : date limite d'inscription au BPJEPS JUDO.· Lundi 24 octobre 2022 : TESTS DE SÉLECTION et positionnement.· Du 25 octobre au 5 novembre 2022 : entrée en formation par le premier stage JUDO organisé à La Couronne, se terminant notamment par la validation des EPMS.· Jeudi 13 juillet 2023 : bilan et fin de la formation.

11

Document mis à jour le
20/6/2022

DOSSIER D'INSCRIPTION LA COURONNE 2022 - 2023 PROGRAMME DE LA FORMATION



DOCUMENT À CONSERVER

PUBLICS IDENTIFIÉS	<p>Sous réserve d'avoir le niveau sportif requis (validation des tests de sélection), la formation du BPJEPS JUDO JU-JITSU s'adresse à tout type de publics :</p> <ul style="list-style-type: none">- jeunes ou adultes en formation initiale,- personnes plus âgées en situation de reconversion professionnelle.
TESTS DE SÉLECTION	<p>Les tests d'entrée se déroulent sur une seule journée et comprennent 4 épreuves de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none">- une épreuve écrite (1h),- une démonstration technique en judo (30 mn),- une épreuve de randoris (45 mn),- et une épreuve orale de type entretien (15 à 20 mn).
MOYENS D'ENCADREMENT	<p>Le suivi des stagiaires est assuré :</p> <ul style="list-style-type: none">- au sein de l'organisme de formation : par le coordonnateur pédagogique et le responsable administratif présents pendant les temps de formation.- au sein de la structure d'alternance : par le tuteur du stagiaire et par des visites régulières des formateurs sur le lieu de stage (2 par an, programmées en novembre et en février).
QUALIFICATION DES FORMATEURS	<p>L'équipe pédagogique est organisée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">· un coordonnateur pédagogique assure le suivi et la gestion des séquences de formation générale (anatomie, physiologie, nutrition, réglementation, projet d'animation...) et de formation spécifique judo (travail technique debout, au sol, katas, ju-jitsu, arbitrage, pédagogie judo adaptée aux différents publics...) : Guillaume AVRIL, enseignant d'EPS et entraîneur de judo de haut niveau, ancien membre de l'équipe de France de judo, coordonne les interventions pédagogiques en relation avec l'ensemble des formateurs du BPJEPS.· un responsable administratif fait le lien avec l'ensemble des acteurs de la formation (stagiaires, formateurs, tuteurs, présidents de clubs) : Bertrand GAMMACURTA, professeur de judo et arbitre national, assure notamment le suivi de l'assiduité, à la fois au centre de formation, mais aussi dans les structures d'alternance (clubs de judo partenaires).
MOYENS DE SUIVI DE LA FORMATION	<p>Un double suivi est assuré pendant les 9 mois de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none">- un suivi administratif : feuilles d'émargement pour les séquences de formation au centre, fiches mensuelles de relevé d'heures effectuées en structure de stage.- un suivi pédagogique régulier : 2 visites des stagiaires sont organisées sur chaque structure d'alternance en début et en milieu de formation (novembre et février). Par ailleurs, le coordonnateur pédagogique et les différents formateurs sont en contact physique et/ou téléphonique régulier avec les tuteurs de nos clubs de judo partenaires.

<p>ACCESSIBILITE</p>	<p>Si vous souffrez d'un handicap et avez besoin d'accompagnement ou d'aménagement spécifiques, nous vous demandons de prendre contact avec le référent handicap de S-Team Formations.</p> <p>Le référent handicap au sein de S-Team Formations est l'interlocuteur privilégié des apprentis et des stagiaires.</p> <p>Il coordonne les acteurs et intervenants de l'apprenti ou du stagiaire dans son parcours de formation et vers l'emploi.</p> <p>Le référent handicap est au service des différents acteurs de S-Team Formations : il travaille en étroite collaboration entre l'apprenti ou le stagiaire, sa famille, le maître d'apprentissage ou le tuteur en entreprise.</p> <p>Le référent handicap est joignable par mail à l'adresse : contact@s-teamformations.fr ou par téléphone au 0631864716.</p>
<p>MODALITES D'EVALUATION</p>	<p>Le diplôme BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention JUDO JU-JITSU s'obtient par la capitalisation des 4 unités qui le constituent. Les évaluations certificatives sont organisées de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UC1 et UC2 (au centre) : certification en avril 2023 et rattrapage en juin 2023. - UC3 (sur le lieu de stage) : certification en février 2023 et rattrapage en avril 2023. - UC4 (au centre) : certification épreuve pratique en mars 2023 et rattrapage en mai 2023 ; certification épreuve pédagogique en mai 2023 et rattrapage fin juin 2023. <p>Lorsque l'ensemble des UC est validé, le stagiaire obtient son diplôme d'Etat du BPJEPS mention Judo Ju-Jitsu et devient officiellement éducateur sportif dans le domaine du judo ju-jitsu ; il peut donc obtenir sa carte professionnelle et commencer à travailler.</p> <p>Le Référentiel professionnel est consultable à l'adresse suivante : https://www.sports.gouv.fr/IMG/BO/octobre2016/jsv_20160005_0000_0038.pdf</p> <p>A l'issue de la formation, un bilan individuel est réalisé chaque année au mois de juin pour à la fois évaluer le degré de satisfaction des stagiaires et faire évoluer les contenus de formation en fonction des attentes et des besoins exprimés. Enfin, un suivi de cohorte est réalisé un an après l'obtention du diplôme par mail et par téléphone auprès des anciens stagiaires pour vérifier le taux d'insertion professionnelle et l'adéquation entre la formation suivie et les attentes du milieu professionnel.</p>

DOCUMENT À CONSERVER

LES PRINCIPAUX POINTS À RETENIR SUR LE BPJEPS JUDO JU-JITSU DE LA COURONNE

Conditions d'accès :

- être Ceinture Noire 1^{er} dan
- être titulaire du PSC1 (premiers secours)
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du judo ju-jitsu datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation

Calendrier :

- 20 octobre 2022 : date limite d'inscription au BPJEPS JUDO JU-JITSU
- 22 octobre 2022 : tests de sélection et positionnement
- 24 octobre 2022 : entrée en formation

Séquences de formation :

- 9 week-ends de formation sur l'année (les titulaires du CQP APAM / MAM en sont dispensés)
- 8 semaines de stage de judo pendant les vacances scolaires (Toussaint, Février, Pâques et début juillet)

Coût de la formation :

- 7500 € pour la formation complète
- 5500 € pour les titulaires du CQP APAM / MAM
- Hébergement et restauration possibles sur place

Possibilités de financement :

- Contrat d'apprentissage
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Financement Pôle Emploi (AIF)
- OPCO (AFDAS)
- Financement personnel

Vos interlocuteurs sur La Couronne :

- Demandes de devis, visites : Bertrand GAMMACURTA (responsable administratif)
06 89 53 32 93 / bertrand@s-teamformations.fr
- Tests de sélection, hébergement : Guillaume AVRIL (coordonnateur pédagogique)
06 76 53 95 68 / guillaume@s-teamformations.fr
- Dossier d'inscription, apprentissage : Isabelle GILLI (responsable administrative)
06 31 86 47 16 / isabelle@s-teamformations.fr